

REPUBLIQUE DE GUINEE

oooooooooooo

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage  
et des Eaux et Forêts

oooooooooooo

Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture

oooooooooooo

Ministère du Commerce, de l'Industrie  
Et des Petites et Moyennes Entreprises

Travail- Justice- Solidarité

19 JAN 2007

000032



ARRETE CONJOINT A/ 0 32 /MAEEF/MPA/MCIPME/SGG  
PORTANT INTERDICTION D'EXPORTATION ET DE REEXPORTATION DES  
PRODUITS AGRICOLES VIVRIERS, FORESTIERS, DE L'ELEVAGE,  
HALIEUTIQUES ET PETROLIERS

LES MINISTRES,

VU la Loi Fondamentale

*De* VU le Décret N°D/2006/014/PRG/SGG du 29 mai 2006 portant  
Restructuration du Gouvernement

VU le Décret N°D/2006/015/PRG/SGG du 29 mai 2006 portant nomination  
des membres du Gouvernement, tel que modifié jusqu'à ce jour

VU la Décision du Conseil des Ministres en date du 25 janvier 2007

ARRESENT

ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Sont et demeurent interdites sur toute l'étendue du territoire national,  
l'exportation et la réexportation de tout produit agricole entrant dans  
l'alimentation de base des populations guinéennes (céréales, tubercules,  
oléagineux), des produits forestiers (grumes, bois, madriers), de l'élevage  
(bovins, ovins, caprins, porcins) et halieutiques (poissons), ainsi que les produits  
pétroliers.

ARTICLE 2 :

Cette interdiction vise à satisfaire aux besoins de consommation du marché  
intérieur et couvre la période allant de janvier 2007 à Décembre 2007.

*WS*

ARTICLE 3 :

Les Ministres chargés de l'Economie et des Finances, de l'Administration du Territoire et de la Sécurité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application des dispositions afférentes à cet arrêté.



ARTICLE 4 :

Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République

25 JAN. 2007

Conakry, le janvier 2007

Le Ministre du Commerce  
de l'Industrie et des PME

  
  
Kazalieu BALE

Le Ministre de la Pêche et  
de l'Aquaculture

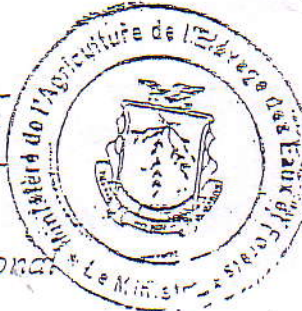
  
  
Ibrahima Sory TOURE

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage  
et des Eaux et Forêts



Jean Paul SARR

Grand Officier de l'Ordre National  
du mérite (RF)



Ampliation :

- PRG/SGG 1
- M/Economiques 6
- M/Tourisme 1
- MATD 1
- M/Sécurité 1
- Archives 2/11